

## Congés, droit au répit... de nouvelles propositions pour améliorer la situation des aidants

DÉPENDANCE

+ SUIVRE

ADELINE LORENCE | PUBLIÉ LE 18/05/2020 À 17H35



Getty Images / Gradyreese

Dans la situation actuelle, les proches d'une personne dépendante sont indispensables pour éviter que leur situation ne se dégrade. Mais pour Arnaud Viala, député Les Républicains de l'Aveyron, il faut faire plus pour reconnaître leur importance. Il a déposé une proposition de loi en ce sens.

**Capital : Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, les aidants de proches dépendants sont oubliés ?**

**Arnaud Viala :** Dans la situation actuelle, les aidants n'ont fait l'objet d'aucune attention. Pendant la période de confinement, et encore aujourd'hui, leur quotidien a été alourdi, ils ont été mis fortement à contribution. Si la charge pour eux est plus lourde, ils ne demandent pas d'efforts supplémentaires à notre système de santé. Ils sont passés sous les radars. Or, l'aidant est un maillon crucial pour maintenir les personnes dépendantes à domicile. Son rôle est à la fois affectif, psychologique mais aussi matériel.

**Capital : Vous estimez, pour ces raisons, qu'il faut prendre soin d'eux ?**

**Arnaud Viala :** Le but de cette proposition de loi est que l'on n'oublie pas leur rôle. Il y a deux volets dans ce texte. Le premier est de raccourcir le préavis que l'on a pour poser **le congé de proche aidant**. Ce congé, qui doit être prochainement rémunéré, permet à l'aidant d'interrompre temporairement son activité pour s'occuper de son proche. Aujourd'hui, il a un délai minimum d'un mois pour le poser. Je propose de réduire ce préavis à quinze jours. Cette souplesse de l'employeur est importante et permet à l'aidant de se retourner plus facilement. Le texte demande aussi d'allonger la durée de ce congé et de la passer à 5 ans sur l'ensemble de la carrière contre un an aujourd'hui.

**Capital : Cet allongement a un coût qui risque d'être difficile à financer ?**

**Arnaud Viala :** Je crois qu'il faut mettre ce montant au regard de tous les dispositifs pris en charge par la société si une personne dépendante ne peut pas être aidée par un proche. Il faut alors les infrastructures pour l'accueillir ou payer un professionnel à domicile pour l'aider quotidiennement. Cette situation est très onéreuse pour la société. Il faut donc comparer ce coût financier à ce que devrait payer la société si les aidants n'étaient pas là.

**>> Notre service - Trouvez une Maison de Retraite ou une Résidence Services Séniors (Tous les établissements ont été visités et notés en fonction de la qualité des prestations et des tarifs)**

**Capital : Vous proposez aussi d'améliorer le droit au répit ?**

**Arnaud Viala :** Le droit au répit permet aux aidants de souffler durant une période au cours de laquelle leurs proches sont hébergés de façon temporaire en accueil de jour ou de nuit. Il est financé à hauteur de 500 euros par an. Ce montant est faible sachant qu'en moyenne la prise en charge d'une personne dépendante est de 3.000 euros par mois. Pour un proche aidant, si l'on cumule certaines aides, on peut considérer que la prise en charge coûte en moyenne 500 euros par mois à la société. Si l'on fait la soustraction on peut dire que l'aidant permet d'économiser 2.500 euros par mois. Donc on pourrait très bien accorder 2.500 euros par an à un aidant pour son droit au répit.

**Capital : Toutes ces questions devraient être abordées dans une loi sur la dépendance annoncée depuis longtemps. Espérez-vous qu'elle verra bientôt le jour ?**

**Arnaud Viala :** Je crois plus que jamais que cette question doit être abordée rapidement. Nous avons absolument besoin de légiférer sur le grand âge et la dépendance. C'est l'un des enjeux principaux avec la nécessaire adaptation de notre système de santé.